



Le label des communes qui agissent pour la prévention et la sécurité routières

À l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités Locales 2017, l'association Prévention Routière lance le label Ville Prudente qui vient récompenser les collectivités développant une politique active de prévention routière, afin d'améliorer la sécurité et la qualité de vie de leurs habitants.

LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION ROUTIÈRE, UN ENJEU ESSENTIEL DES POLITIQUES MUNICIPALES

Si les deux tiers des Français (68%) jugent bons les aménagements routiers de leur commune, ils sont plus d'un tiers à estimer insuffisantes les mesures mises en place concernant les actions pédagogiques (radars sans verbalisation, l'animation ou l'affichage de prévention) ainsi que les aménagements spécifiques pour les personnes à mobilité réduite, les zones dangereuses et les pistes cyclables¹. Or, les élus locaux détiennent un rôle majeur dans la mise en place d'actions de prévention et de sécurité routières sur leur territoire. Qu'il s'agisse d'infrastructures, de formations aux risques routiers ou d'actions de sensibilisation, nombreux sont les élus à lutter contre l'insécurité routière pour offrir un environnement plus sûr à leurs concitoyens.

VILLE PRUDENTE : UN LABEL POUR LES COMMUNES ENGAGÉES

Le label Ville Prudente valorise les collectivités (villes et villages) qui mettent en œuvre une politique de prévention et de sécurité routières. Il vise à mobiliser les élus autour de trois axes de la sécurité routière : l'aménagement du territoire, l'éducation routière et la sensibilisation des citoyens.

Le label Ville Prudente comporte cinq niveaux. Le niveau de la labellisation est défini après l'examen d'un questionnaire en ligne, puis d'un audit terrain mené par les bénévoles de l'association Prévention Routière. Les communes sélectionnées recevront un panneau labellisé « Ville ou Village Prudent » à disposer à l'entrée de ville. L'obtention de ce label témoigne de l'implication des élus pour la qualité de vie des habitants de la commune et pour un partage de l'espace public plus apaisé entre l'ensemble des usagers.

Par ailleurs, les villes et villages inscrits disposeront dans leur espace personnel sur le site web de fiches conseils et pratiques, afin de poursuivre et d'optimiser leurs actions de prévention routière, mais aussi d'un kit de communication Ville Prudente pour informer les citoyens de leur engagement en faveur de la prévention et de la sécurité routières via leurs outils de communication.

Un engagement plus qu'impératif aujourd'hui. Le nombre de personnes tuées sur les routes de France augmente depuis plusieurs années², sachant qu'une victime de la route sur trois est tuée en agglomération et que deux accidents corporels sur trois s'y produisent³.

« L'association Prévention Routière a toujours travaillé main dans la main avec les élus locaux pour lutter contre l'insécurité routière. Nous sommes persuadés que l'amélioration de la sécurité routière des citoyens français se joue aussi au niveau local. C'est pourquoi, l'association récompensera avec le label Ville Prudente les collectivités qui s'engagent pour assurer un cadre de vie plus sûr à leurs habitants ».

Anne Lavaud, déléguée générale de l'association Prévention Routière

¹ Etude « Les Français et la sécurité routière dans leur ville », Association Prévention Routière, 2015 / ² Bilan 2016, ONISR / ³ Etude « Les Français et la sécurité routière dans leur ville », Association Prévention Routière, 2015

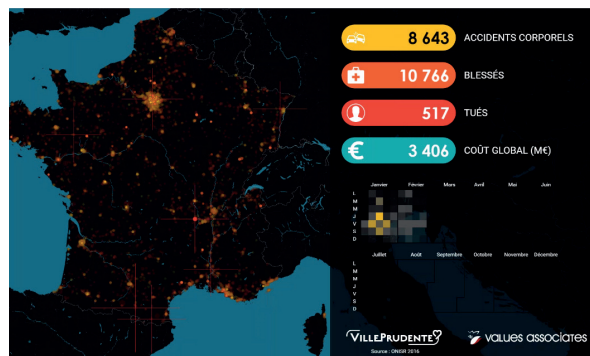
LES 3 DATES CLÉS

- Lancement du Label : du 21 au 23 novembre 2017 à l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités Locales, Pavillon 2.1, Stand E71 // Conférence le 21/11 à 16h45 : Pavillon 2.2, Salle 22
- Date limite des inscriptions : 30 avril 2018
- Annonce des résultats : novembre 2018

Les collectivités souhaitant participer à la première édition du label Ville Prudente peuvent candidater en ligne. Les frais d'inscription de 70 euros sont offerts du 16 au 23 novembre 2017.

UN OUTIL INÉDIT D'ANALYSE DES DONNÉES POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Ville Prudente intègre également un outil inédit sur son site internet permettant aux élus de mieux cibler les besoins de leur commune en matière de prévention et de sécurité routières. En quelques clics, les communes candidates auront accès à 10 ans de données et pourront notamment visualiser l'évolution de l'accidentalité routière sur leur territoire, le coût que cela représente, les usagers les plus touchés, etc.



L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE, UN PARTENAIRE HISTORIQUE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Grâce à son réseau départemental, l'association Prévention Routière a toujours travaillé aux côtés des collectivités territoriales. En collaboration avec ces dernières, elle organise régulièrement au niveau local des actions de sensibilisation auprès des établissements scolaires. Elle encourage aussi les communes à agir contre les accidents de la route dès 1990, avec le concours des Écharpes d'Or. Celui-ci valorise les communes engagées dans le combat pour la sécurité routière et a déjà récompensé 250 communes d'une écharpe d'or. Le dernier palmarès du concours 2017 sera dévoilé en décembre et laissera place au label Ville Prudente.

CONTACT PRESSE

**Association Prévention Routière
Célia Melcus**

01 44 15 27 79 / 06 38 83 11 25
c.melcus@preventionroutiere.asso.fr

www.villeprudente.fr